

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 23 JUIN 2025



AVENANT N°21 : LA FNO RESTE PLEINEMENT MOBILISÉE DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE TENDU

Alors que la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) s'apprête à retrouver les représentants de la Caisse nationale d'Assurance maladie pour la suite des négociations conventionnelles dans le cadre de la signature de l'avenant 21, elle tient à réaffirmer son engagement à construire, avec sérieux et responsabilité, un cadre conventionnel qui réponde aux besoins de la profession tout en s'inscrivant dans les équilibres collectifs du système de santé.

L'avis rendu le 18 juin par le comité d'alerte de l'ONDAM, qui anticipe un dépassement de plus de 1,3 milliard d'euros en 2025, a conduit l'Assurance maladie à activer des mesures de redressement prévues par la loi. Ces décisions entraînent la suspension de revalorisations prévues au 1er juillet pour plusieurs professions de santé, notamment les médecins, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes.

La FNO exprime sa solidarité avec les professionnels de santé et avec les organisations syndicales concernées par ce gel exceptionnel de mesures conventionnelles, qui soulève à juste titre de fortes inquiétudes. Nous nous étonnons de la méthode employée, marquée par sa soudaineté, et alertons sur les risques de démobilitation des acteurs de terrain dans un moment où la confiance dans les mécanismes conventionnels doit, au contraire, être consolidée.

Attachée à la soutenabilité de notre système de santé – et par extension à son équilibre financier –, la FNO rappelle toutefois que cet impératif ne peut justifier un désengagement brutal vis-à-vis des professionnels de santé, ni compromettre l'accès aux soins sur le territoire.

Dans un contexte où les besoins en orthophonie sont toujours croissants, la FNO défendra lors des négociations à venir des propositions concrètes pour améliorer l'accès aux soins orthophoniques, diminuer la charge administrative et renforcer la reconnaissance de l'expertise orthophonique dans la coordination.

La FNO reste déterminée à aboutir à un accord conventionnel. Malgré un contexte budgétaire tendu, elle considère que des avancées concrètes sont possibles pour les orthophonistes. La négociation doit rester un outil de progrès, au service des patient-es, des professionnel-les et de l'avenir du système de santé.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61